VOEUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE
AUX HABITANTS DE CHATEAU-THIERRY ET DE SA REGION POUR L'ANNEE 2005

Mesdames Mesdemoiselles, Messieurs, chers concitoyens, chères concitoyennes nous voici rassemblés aux premiers jours de 2005 pour partager un moment d' amitié, de dialogue, mais cette année de gravité et de deuil mais je l' espère d' espoir.

Ce soir nous portons le deuil, le deuil des personnes emportées par la terrible catastrophe qui a frappé l' Asie et d' une certaine manière la planète toute entière. Nous portons le deuil de ces hommes, ces femmes de ces enfants asiatiques, européens, américains disparues, tuées, arrachées à la vie, le deuil de 150.000 êtres humains.
Des centaines de villages ont été engloutis sur des milliers de kilomètres de côtes. On sait désormais que ces chiffres ne sont pas définitifs et que ce bilan sera multiplié si l' aide humanitaire ne parvient pas rapidement aux millions de survivants que menacent le manque d' eau potable, de nourriture et d' assistance médicale.
Comme partout dans le monde aujourd'hui, je vous invite à marquer notre tristesse et à manifester notre solidarité' par un moment de recueillement...

Cette catastrophe naturelle est la plus meurtrière que l' histoire récente ait connue. Le raz de marée géant qui a déferlé sur les côtes des différents Étals riverains de l' Océan Indien agit comme un révélateur de la mondialisation. C' est la planète entière qui se met en état d' urgence humanitaire.
Comme ils l' ont toujours fait les habitants du Sud de l'Aisne sauront répondre aux appels des organisations internationales et des ON6 pour venir en aide aux sinistrés. D'ores et déjà vous vous êtes spontanément manifesté au premier signal.
Avec la Croix Rouge de Château-Thierry, relayant une initiative nationale, une 1e"e action a été mise en oeuvre qui a réuni les maires de la Communauté de Communes, les grandes surfaces et les commerçants de centre ville, ainsi que les associations de jumelage. C' est extraordinaire, vous êtes extraordinaires !

Dans cet esprit, j' ai décidé d' annuler le feu d'artifice prévu le 31 décembre aux 12 coups de minuit. Pour marquer notre deuil et permettre de nous recueillir après les images de mort et de désolation que nous ont livrées les médias. L' artificier que nous avons ainsi décommandé dernier moment s' est lui même associé au geste de la municipalité puisqu' il a fait un don à la Croix Rouge en accusant réception de l'annulation... L'argent qui n'a pas été dépensé pour ce rituel festif sera consacré à une action d' aide et de reconstruction en Asie.
II faut maintenant veiller avec l' opinion internationale à ce que (es secours soient strictement contrôlés pour qu 'ils parviennent à bon port et surtout rester vigilant, en éveil pour que, une fois passé le choc des photos, l' Occident n' oublie trop vite et se désintéresse rapidement du sort des sinistrés.
Et puis il faut tirer les leçons de cette catastrophe naturelle sans précédent. La question se pose désormais de la création d' une véritable force internationale de protection civile, dans le cadre de l' ONU, une force dotée de pouvoirs permanents d' intervention humanitaire et surtout d' un système mondial d' alerte. En effet comme l' ont relevé des scientifiques on peut échapper à un tsunamià condition que l' alerte soit donnée. II suffit de courir 10 minutes en s' éloignant de la plage.
Si l' alerte avait été donnée les riverains des zones menacées auraient disposé de 120 minutes pour s' éloigner et tenter de se mettre à l' abri.

La compassion d' aujourd'hui ne doit pas faire oublier l' imprévoyance d' hier. C' est apparemment plus facile de déclencher une coalition de guerre que de financer un système d' alerte pour des phénomènes géologiques qui sont étudiés depuis HAWAI.

Pour que ne retombe pas trop vite (e voile de l' oubli, une fois passé le temps de la compassion, pour penser aux vivants et aux survivants, pour nous inscrire dans la vie, i) faut que nous nous engagions rapidement, sur des actions durables de coopération les autorités de ces pays en définissant des objectifs que nous pourrions définir avec toutes les communes de l'Aisne et le conseil général, pourquoi pas la région Picardie, pour par exemple aider n reconstruire des écoles ou des dispensaires ou financer des bateaux de pêche
Cela s' impose d' autant plus que au cours de la dernière décennie, les mêmes pays ont été obligés pour recevoir l' aide du FMI de sacrifier une part de leur développement social.

Je cite les analyses livrées en 1998 par le Président de la Banque mondiale, lui-même (M. James WOLFENSOHN) « Quand nous redressons (il s' agit du FMI) les équilibres budgétaires, nous devons savoir que les programmes qui permettent aux enfants d' allerà l' école vont peut-être disparaître, que les programmes de santé pour les plus démunis vont peut-être disparaître » (in le Monde Diplomatique de janvier 2005)....

Je lance donc un appel dans ce sens. Les États, les ONG, les institutions internationales vont mettre en place des actions. II est souhaitable que les citoyens des nations les plus riches puissent y être associés par leurs représentants les plus proches. II faut mondialiser la fraternité. Ici, à Château-Thierry, nous sommes déjà armés pour répondre à cette exigence.

L'une d'entre nous, Joëlle GARET, est déjà à pieds d'oeuvre, à PONDICHERY, fortement sinistré avec l'association MA qu'elle préside et qui vient en aide aux enfants sur place.
Je lui ai téléphoné le 29 décembre pour évoquer la situation et l'avenir.
Elle m'a dit « Dominique, surtout dis leur que plus que jamais je pense à tous mes amis de Château-Thierry et que nous comptons beaucoup sur eux! » Je rapporte ses propos avec émotion.

Et puis nous disposons le réseau des associations des villes jumelées et des actions de coopération décentralisées au nombre de 6 et bientôt d'une petite dernière avec une ville grecque (chère à Costa MACROS, notre gréco-brnslois, qu'on ne présente plus).
J'attache beaucoup de prix à cette ouverture de Château-Thierry sur le monde et plus particulièrement l'Europe, l'Afrique, Madagascar, à cette politique de solidarité internationale, d'éducation pour la jeunesse, politique pour la paix et le développement, supplément d'âme pour notre ville.

Je rends hommage à leur action comme à celle du Festival des Mondes Solidaires qui a connu encore plus de succès que les années précédentes et qui s'installe durablement dans le paysage de la jeunesse, de la culture et de la fraternité pour le meilleur profit de l'agglomération et du sud de l'Aisne.
Bravo aux bénévoles et à son initiateur, Patrick LACHAUSSEE, responsable au Quai d'Orsay de la cellule de crise pour les français à l'étranger et ....Maire de Fossoy ! Toutes ces organisations pourront se mobiliser pour les aider à réparer les drames provoqués par le raz de marée.

Bienvenue aux personnalités présentes
Chers concitoyens, chères concitoyennes, chers amis, je souhaite maintenant saluer chaleureusement et les remercie pour leur présence Jacques KRABAL, vice Président du Conseil Général et Michelle BAULLARD, vice-Présidente du Conseil Régionnl de Picardie, ainsi que leurs collègues respectifs et tous les Maires et les élus qui nous ont fait l'amitié de répondre à notre invitation.

Monsieur PINAULDT, Préfet de l'Aisne a exprimé le désir de se joindre à nous. Je l'accueille bien volontiers avec M. le Sous-Préfet de l'arrondissement, Marc de la FOREST DIVONNE. Outre le plaisir qu'il n ainsi manifesté' de vous rencontrer en ce début d'année, Monsieur le Préfet a émis le souhait de vous adresser la parole. Elle lui sera donc donnée après mon intervention.

L'exercice auquel je me livre ce soir, c'est la loi du genre, obéit à un cahier des charges complexe et strict: tout d'abord revenir, un peu, sur l'année écoulée, puis dresser quelques perspectives pour 2005, aborder les sujets qui vous préoccupent, ceux qui préoccupent les élus, parler du 3eme pont, évoquer la ville, l'arrondissement, le monde, saluer l'action des associations, des entreprises, des services publics, vous parler de sports de culture ...et surtout.... ne pas être trop long !
Je vais donc m'employer à satisfaire à ce cahier des charges en respectant l'esprit pour vous faire partager ce qui pour moi fait sens et qui justifie l'intervention et la mobilisation des citoyens.

Nous savons que la situation économique et sociale de notre pays est préoccupante et que les fractures économiques, sociales, sanitaires environnementales se creusent. L'action des élus locaux prend largement en compte cette conjoncture.
Les collectivités locales se mobilisent non seulement pour assurer la part d'administration du territoire que la loi leur confie mais aussi pour mettre en place des politiques pour

l'emploi, d'aide sociale, d'éducation, d'intégration, de santé publique, de logement.
Aussi c'est un peu de tout cela dont je souhaite vous entretenir. Pour vous rendre compte de ce qui est fait, tout simplement. Les citoyens sont les véritables acteurs de la démocratie, c'est vous qui détenez la part essentielle de l'avenir et c'est à vous surtout que j'entends adresser mes remerciements pour le passé et c'est vous que je souhaite mobiliser pour l'année qui vient... !

Les nouveaux conseillers municipaux
Pour vous accueillir autour de moi, l'ensemble du Conseil Municipal avec deux nouveaux visages et de nouvelles répartitions des délégations. En effet, j'ai enregistré avec regret, courant 2004, deux démissions de conseillers municipaux.
Celle de Laurence BOURGEOIS GENET, adjointe au Maire chargée de l'action sociale, des solidarités et de la santé, qui, malgré une activité professionnelle particulièrement intense, a mis en oeuvre la politique annoncée plus de 3 ans Nous la retrouvons fort opportunément aujourd'hui sur les questions de santé publique puisqu'elle a été élue Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement de l'hôpital de Villiers Saint-Denis et qu'il y n un combat à mener pour l'arrondissement dans le cadre de la préparation du Schéma d'organisation sanitaire no 3.
La démission pour raisons de santé de Virginie COUSTY, conseillère déléguée au patrimoine et à l'action culturelle,. Bien sûr des voeux particuliers lui sont dédiés.
Deux nouveaux conseillers ont donc rejoint le conseil municipal.

Mme Marie-Odile RUBIN, institutrice retraitée et surtout connue pour son engagement auprès des enfants en difficulté et de leurs familles au sein de « SOLIDARITES ET CULTURES»
J'ai récemment rendu hommage à cette association et à son président fondateur, Louis G0MEZ, au moment où, malgré l'énorme travail accompli, ses bénévoles ont dû jeter l'éponge en raison de la fin du financement des « emplois jeunes ».
Daniel FLACHAT ancien directeur de la régie de quartier, une entreprise d'insertion créée par la municipalité en 1993
J'ai donc également procédé à de nouvelles délégations, Danielle BOUVIER, chargée depuis 2001 de la démocratie locale et de la médiation a accepté de prendre en charge l'action sociale et la solidarité.
M. Mustnpha BENZIDANE, conseiller municipal délégué depuis 2002 à l'intégration scolaire, citoyenne, culturelle et professionnelle devient maire-adjoint en se chargeant en plus de la Vie démocratique. II a repris la coordination des politiques menées en faveur de la qualité de vie dans les différents secteurs de la ville.
A ce titre, il hérite du projet d'implantation d'un centre social à Blanchard avec le partenariat de la Caisse d'allocations familiales avec laquelle nous mettons en oeuvre un « contrat temps libre » et un « contrat enfance ».
Danièle OFFORT, chargée jusqu'à présent de la communication (je sais que vous appréciez « Fables à part » qui vous rend compte 9 fois par en des débats et des décisions du Conseil Municipal....) se voit en plus gratifiée d'une responsabilité des jumelages et actions de coopération décentralisée !
Daniel FLACHAT reçoit une délégation comme conseiller municipal pour faire vivre la politique municipale en direction de familles et de secteurs en difficulté.
Josiane BOUCHE, conseillère municipale depuis 1989, a accepté de se voir conf ier une mission, peut-être technique mais très importante comme conseillère municipale déléguée à l'exécution du budget et au contrôle de gestion.

A ces nouveaux collègues et à celles et ceux qui sont investis de nouvelles responsabilités, je souhaite bonne chance. Ma confiance en eux est totale comme elle l'est en toutes et tous les autres dont je ne prononce pas le nom car les circonstances ne l'exigent pas : Odette, Georgette, Serge, Alain, Viviane, Sandrine, Marcel, JeanPierre, Jean-Luc, Brigitte, Alexandre....

Le Conseil Municipal, les commissions municipales et extra municipales travaillent bien, et je tiens à remercier chaleureusement mes 32 collègues et leurs conjoints.
Parmi eux, particulièrement les 9 adjoints et les 4 conseillers municipaux délégués qui inscrivent leur activité et leur emploi du temps dans cecformidable entreprise d'adaptation et modernisation de l'action publique que commande la nouvelle donne institutionnelle et administrative liée à l'intercommunalité et à la poursuite de la décentralisation et maintenant à la Charte de Pays.
Mes remerciements vont également au CMJ et à Simone THIBAUT Adjointe au Maire qui le fait vivre.
Je n'oublie pas à l'heure du bilan annuel le personnel municipal et bien sûr à mes plus proches collaborateurs dont je saluerais jamais assez l'engagement, le dévouement et la

compétence. Je ne les nomme pas, vous les connaissez et ils se reconnaîtront....

J' annonce également l'arrivée d'un nouveau Directeur des services techniques qui prend ses fonctions le ler Février et qui remplace M. Jean Marie NOVAK qui lui-même devient Directeur Général Adjoint des services. II nous vient par mutation du Nord, de Hnubourdin. Bienvenue M. Bruno FOUQUART !
Je tiens également à vous présenter M. Jean Paul HOULIER, le nouveau directeur du Centre Hospitalier de Château-Thierry qui a pris ses fonctions le 3 janvier. II succède à Jean-Pierre MAZUR qui a été appelé à d'autres fonctions après avoir servi pendant près de 8 années à Château-Thierry.
Le bilan de ces années est bon : accréditation des services aux nouvelles normes, construction de l'unité de long séjour qui n accueilli les premiers résidents, préparation de l'accueil de l'unité de pneumo-cardiologie, travaux d'installation du scanner aujourd'hui achevés.

Le SROS 3
M. HOULIER prend ses fonctions à un moment crucial de la restructuration hospitalière décidée par le ministère de la Santé. Les habitants de notre arrondissement sont très attachés au service public de la Santé ; ils l'ont déjà montré par le passé. L'enjeu est de taille.
II nous faut convaincre par tous~moyens imaginables que les habitants du sud de l'Aisne et même au-delà ont droit à une offre de soins de qualité, nu maintien de vraies urgences, n des services de chirurgie et de médecine, à un service de réanimation polyvalente intégrant les soins intensifs de cardiologie, nu maintien d'une maternité dont l'activité s'étiolerait inévitablement si l'on réduisait l'activité de l'anesthésie
C'est cette mission qui nous incombe, à nouveau, comme au moment du SROS 2 et je le dis clairement : tous les élus doivent se mobiliser, comme la population comme la médecine libérale, comme les patients, ou les peut-être futurs patients que nous sommes ! II y n urgence... ! Si nous n'y prenons garde, le SROS 3 pourrait bien laisser s'installer, dans l'Aisne notamment, des « zones de non soins ».
II faut le dire, la logique économique qui inspire les restructurations proposées détruit la logique médicale. Alors pour nous c'est clair, c'est non il n'est pas question d'accepter cette logique qui affaiblirait l'offre de soins dans le sud de l'Aisne! A nous de faire tous ensemble des contre propositions et de les faire retenir dans les arbitrages à venir c'est-à-dire avant juin 2005.
Le pôle de Santé, système de coopération entre les hôpitaux de Villiers Saint Denis et Château-Thierry, n permis
• de renforcer les services de soins,
• 40 millions d'euros de travnd,c sont inscrits pour une restructuration ambitieuse du Centre hospitalier,
• l'installation du scanner est achevée et son exploitation débute • des chirurgiens, notamment orthopédistes, sont en cours de recrutement
• de créer une antenne de l'Institut de soins infirmiers de Soissons dans des temps record et installée dans les locaux de l'ancienne Ecole Jules Maciet
Et voilà que de nouvelles menaces pèsent sur notre système de santé ! J'ai même entendu, avec M M. FIANI YONNET et les docteurs BOURGEOIS et BENASSAR de la bouche d'un professeur d'AMIENS, rapporteur du projet du SR053 que le « sud de l'Aisne n'était pas en Picardie car aucun patient n'était adressé en orthopédie au CHU depuis Château-Thierry » !
Nous mesurons bien ce qui nous attend. Je tiens cependant à dire mn confiance dans notre cohésion locale, notre force de contreproposition et l'engagement des personnels hospitaliers des 2 établissements ainsi que des médecins libéraux de l'arrondissement.
Nous avons déjà reçu le soutien de Mme Colette MICHAUX viceprésidente du conseil régional de Picardie chargée de la santé et d'ors et déjà, j'ai concerté Messieurs les Maires de Péronne, de Laon, d'Hirson, pour organiser la résistance des hôpitaux de proximité !
Les élus de l'arrondissement, toutes tendances politiques confondues, sont déjà bien rassemblés derrière le pôle de santé. Voilà la feuille de route pour 2005 puisque tout cela doit être bouclé pour le ler janvier 2006 !

Une situation économique et sociale dégradée
Au cours de l'année 2004, le chômage dans notre arrondissement s'est aggravé' comme partout en Picardie et en France. Le dernier chiffre connu est celui d'août 2004 soit 10% pour l'arrondissement de Château-Thierry avec une variation annuelle de 9,6 %
De surcroît depuis la fin 2003, la diminution sensible de l'indemnisation des chômeurs en f in de droits, la disparition progressive du financement des emplois aidés ont eu des conséquences importantes sur les familles et les personnes les plus fragiles.
C'est pour cela ainsi que la municipalité et le CCAS ont été contraints d'appeler l'attention sur les risques d'expulsion des logements HLM pour cause d'impayés de loyer.
J'ai signé un arrête pour manifester mon opposition au fait de priver sans solution de rechange des familles souvent avec enfants. J'ai souhaite aussi créer ainsi les conditions d'une

prise de conscience sur le trouble à l'ordre public social qu'emportait une telle politique. Cet arrêté a été annulé par le Tribunal Administratif, mais ce n'est pas le plus important. Ce qui l'est, et c'était le but poursuivi, c'est que la CCAS a pu aller plus loin et mettre en place avec la participation active de tous les partenaires publics et privés de nouvelle mesure de prévention des expulsions. Et d'ailleurs, le Ministre de la cohésion sociale, M. BORLOO n'a rien fait d'autre sous forme de circulaire quelques semaines après.
J'évoque cette question pour deux raisons. La première tient n ce que je ne connaisse rien de plus grave que d'être privé de toit. La seconde tient nu fait que les collectivités sont désormais très impliquées dans les contrecoups des politiques nationales.
C'est le cas avec les lois de décentralisation. Personne aujourd'hui ne peut sérieusement nier qu'elles constituent un vaste chantier de transferts de compétences et de financements. Les responsables politiques et les commentateurs les plus avisés le reconnaissent eux-mêmes. Le gouvernement s'est fixé comme objectif de diminuer les charges de l'Etat et transféré des compétences et des charges. C'est une réalité, elle est assumée. Dont acte !
Et qu'on ne me dise pas qu'il ne s'agit pas « d'affaires locales » que je ne serais pas habilité à les 'évoquer!

La nouvelle qouvernance des territoires
En réalité, au nom d'une « nouvelle gouvernnnce des territoires », les collectivités locales sont désormais invitées à contractualiser entre elles, avec l'Etat, voire avec l'Europe et à définir, en commun, des objectifs pour mieux croiser les financements et répartir autrement le prélèvement des ressources fiscales et para fiscales.
D'ailleurs, chaque année un peu plus, nos concitoyens eux-mêmes nous demandent d'intervenir dans des domaines qui relevaient auparavant de services publics nationaux ou, tout simplement, se tournent vers les élus locaux pour leur demander de répondre à leurs besoins, de prendre en charge de nouvelles solidarités et de nouveaux services. Tout cela n un coût et des conséquences pour les finances locales et donc les contribuables locaux.
II faut le dire et l'expliquer à nos concitoyens au nom de la vérité de leur condition de contribuables et pour mieux les mobiliser vers les objectifs que nous assignons à nos politiques.
Cette « nouvelle gouvernnnce » des territoires et des politiques nous imposent d'autres démarches et d'autres rôles. Elle appelle de nouvelles pratiques : les pouvoirs publics, locaux et étatiques doivent ainsi renoncer à toute tentation de tutelle des uns sur les autres mais doivent s'inscrire dans une pratique de dialogue d'égal à égal pour définir des objectifs, les moyens pour y parvenir, rechercher des consensus, voire des compromis pour mieux contractualiser.
Le contrôle de légalité des délibérations qu'exerce l'Etat ne doit pas aboutir à ce les autorités locales, (communales, communautaires, intercommunales) renoncent par lassitude à être créatives ou innovantes en matière administrative ou financière.

Les lois et les règlements de la République ne peuvent pas tout prévoir et la réalité est à la fois plus diverse et plus têtue que ne l'imagine le législateur. Pierre MAZEAUD, le président du Conseil constitutionnel lui-même a dénoncé « une dégradation de In qualité de la loi » en évoquant « la loi qui tâtonne, hésite, bafouille, revient à bref intervalle sur le même sujet dans un sens ou un autre, selon les réactions réelles ou supposées de la société » Le législateur crée luimême une certaine insécurité juridique pour les collectivités.
II faut laisser aux élus la liberté et l'imagination de trouver des solutions dès l'instant où aucune loi n'est manifestement violée et que son esprit est respecté.
Nous n'administrons pas pour nous faire plaisir mais pour régler des problèmes concrets de tous les jours, des problèmes de transport, de scolarisation, de distribution de repas à domicile, que sais-je encore ? La vie de tous les jours, simplement....

La Charte de Pays

Telles sont les raisons pour lesquelles nous nous sommes engagés pleinement dans l'élaboration de la Charte de Pays dont vous entendrez désormais parler.
Elle sera officiellement signée le 19 janvier prochain par le Préfet de Région, les Présidents des conseils régional et général et le Président de l'UCCSA comme représentant des communautés de communes du Sud de l'Aisne. Je remercie en ma qualité de vice-président, les délégués et le personnel de l'UCCSA
Cette Charte de Pays, l'une des leres en Picardie, définit des axes et des objectifs de développement pour l'arrondissement, en laissant aux communautés de communes les plus grandes libertés d'action.
Non seulement cette charte ne porte pas atteinte à leur autonomie mais les encourage à construire de concert des politiques inspirées par la même volonté de servir les habitants du Sud de l'Aisne et notre département.
Reconnue, signée par l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional, elle constitue un cadre pour l'action concertée et comporte donc pour ces partenaires des collectivités, auxquels il faut ajouter l'Union européenne, une obligation de financement.
Inspirée par les principes du développement durable elle inscrit les services publics comme des outils irremplaçables de l'action publique et de l'égalité des citoyens. Elle inscrit

également la protection et la mise en valeur de l'environnement comme horizon indépassable. Elle donne à la viticulture et l'agriculture raisonnées une légitimité qu'elles attendaient, et fait de l'action culturelle et de la formation des vecteurs capitaux du développement local donc du progrès pour le plus grand nombre.
En articulant le développement économique autour des métiers du bâtiment et plus particulièrement du bâtiment haute qualité environnementale, la Charte de Pays reconnaît le savoir faire des artisans ainsi que le rôle essentiel de l'artisanat dans l'économie locale et, d'une certaine manière un passeport pour l'avenir.
Elle engage les collectivités locales dans des politiques en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle. La création de l'IFSI, pour répondre aux besoins hospitaliers mais aussi en rapprochant l'offre de formation des élèves, va déjà dans ce sens.
Cet axe doit conduire au renforcement de certaines filières dans les établissements publics Jules Verne, Jean de la Fontaine, lycée agricole de Crézancy et dans la création d'un CFA métiers du Bâtiment spécialisé dans les pratiques de la HQE.
Nous militons également pour de CAP et BEP des métiers de l'hôtellerie par alternance.
En outre, La Charte de Pays procède d'une démarche identitaire nouvelle et sa mise en aeuvre, sincère, est de nature à modif ier considérablement les relations entre les Pouvoirs Publics et les citoyens qui sont aussi des usagers et des contribuables ».

Faire participer les citoyens

Nous nous efforçons de renforcer l'intervention des citoyens dans l'élaboration des décisions et leur exécution, par le débat public, (n concertation, l'information, bref de pousser les feux de la démocratie locale. La ville de Château-Thierry comme la Communauté de Communes se sont engagées dans cette démarche pour tous les projets d'aménagements, d'équipements, de rénovations urbaines.
Le syndicat mixte départemental d'élimination des déchets ménagers « VALOR'AISNE » s'est rendu à la raison en décidant très récemment de surseoir à la décision de création d'un centre d'enfouissement technique de déchets ultimes à Grisolles et en organisant avec le Conseil Général un Débat Public qui permettra de bien mettre en perspective une telle implantation dans le cadre du plan départemental adopté par l'Assemblée départementale et de l'intérêt général.
Le choix politique d'une « démocratie de participation des citoyens » nous a conduit à dialoguer avec les représentants des milieux culturels, professionnels et amateurs, toutes disciplines confondues, pour construire avec eux les outils du développement culturel local que le projet de Charte de Pays érige à juste titre en enjeu de développement pour l'arrondissement.
Avec eux, dans un dialogue sérieux, ouvert, responsable, la Ville et la Communauté de communes sont en train de créer un lieu d'expression, un espace d'arts et d'essais, une véritable « Maison de Culture » dans une partie de l'ancienne usine BELIN U1 récemment restituée par une entreprise en nourrice pendant quelques années.
Cette démarche porte en elle une audace, celle d'aller plus loin; elle s'inscrit dans l'intérêt que la Ville de Château-Thierry, comme les communautés de communes de l'arrondissement, portent à l'action culturelle et chemine, bon train, l'idée de construire un équipement de diffusion culturel de 400 places dans la vallée.
Je proposerai à la communauté de communes les études préliminaires à cette implantation dès le budget 2005 et pour en assurer une gestion équitable, la création d'un établissement de coopération culturelle (E.P.C.C.).
Nous étudions aussi avec l'aide de la DRAC la création d'un établissement muséal pour le Trésor de l'Hôtel Dieu qui bien sûr associe l'Association Arts et Histoire.
Avec le Musée Jean de la Fontaine, ses collections mais aussi son association des amis du musée et la médiathèque, nous essayons de développer une politique d'exposition d'artistes contemporains et notamment de jeunes artistes. Avec ces actions je souhaite que nous puissions répondre aux besoins de culture que, très nombreux, vous exprimez et renforcer l'nttrnctivité d'une cité qui n les atouts d'une « ville d'art et d'histoire ».
J'en profite pour saluer tous les acteurs de la vie culturelle de Château-Thierry qui nous ont enchanté en 2004 comme en 2003 et qui s'apprêtent à le refaire en 2005 ; le Calicot, le Festival Jean de la Fontaine, les Pyramides Bleues, le Théâtr'o, l'Atalante, l'Echnppée, le comité des Fêtes à Jean avec sa nouvelle présidente, Fabienne LIEZ, l'Ensemble Instrumental, l'Union Musicale, les orchestres et choeurs du conservatoire ...

La vie associative

Cette même volonté de donner toute leur place aux forces vives de notre ville anime la municipalité lorsqu'à la suite d'un très intéressant forum, vivant, convivial, populaire, elle propose la création d'un conseil permanent de la vie associative pour permettre aux associations de faire face aux missions qu'elles se donnent ou que les pouvoirs publics dans de nombreux domaines comme le sport, la culture, les loisirs ou l'éducation populaire, leur confient.
La fin des dispositifs « emplois-jeunes » malgré la politique mise en place par la région et les dispositifs incertains prévus par la loi de cohésion sociale, n'est pas sans leur poser de

graves problèmes et elles appellent à la mise en place d'autres soutiens pour assurer la survie de leur action.
J'appelle d'ailleurs à l'organisation d'une grande concertation régionale pour que les pouvoirs publics régionaux, départementaux, locaux et l'Etnt définissent des modalités de soutien dans le cadre des politiques contractuelles existantes et notamment du Pays.
Nous ne pouvons pas jouer les « Ponce Pilate » devant les dif f icultés récentes que rencontrent les associations notamment celles qui sont investies de missions de service public.
II faut reconnaître le fait associatif comme une façon de lutter contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales.

La circulation et le stationnement en centre ville, centre agglomération

Les questions de circulation et de stationnement occupent depuis plusieurs années les conversations et il a récemment suffi de travaux sur la voie expresse, (RN3) programmés par la DDE pour que à nouveau rejaillissent ces questions.

Je comprends parfaitement que ces files d'attente à certaines heures pour se rendre en zone industrielle ou quitter son lieu de travail provoquent de la mauvaise humeur et des récriminations ou que la modification d'une intersection provoque des critiques ou des railleries. S'agissant de travaux importants, attendus, sécuritaires, admettons ensemble qu'il faut bien qu'ils se fassent et qu'il ne sert à rien alors de pester contre la municipalité qui n'a pas construit de 3éme pont sur la Marne!
Un tel ouvrage, aussi indispensable que coûteux, ne saurait relever des seules finances communales ou même intercommunales mais d'une planification régionale et d'un financement croisé auquel le département, la région, l'Etat devront participer. La CCRCT a déjà délibéré dans ce sens.
Pour le reste je vais dans les prochaines semaines présenter et soumettre au débat public le plus large un projet de plan de déplacement urbain (PDU). II s'agit de définir à partir d'un diagnostic, élaboré par un cabinet spécialisé, des préconisations d'aménagements et de fonctionnement de l'agglomération et du centre ville. Après le débat public, le SITUACT, la CCRCT et la Ville adopteront un véritable programme pour les années à venir.
La place de la voiture, celle du piéton, celle des bus sont l'affaire des collectivités mais aussi des usagers. C'est dans cet esprit que vous serez inviter à réfléchir avec vos élus.
La concertation la plus large a présidé à (n mise en place du stationnement payant, place de l'Hôtel de ville et rue Carnot. C'est un succès, je le dis sans retenue, pour au moins une raison qui tient à ce qu'à n'importe quelle heure, un visiteur, un client, un administré, un livreur, un patient, un touriste, un élu peut trouver une place pour se garer et que les emplacements ne sont plus squattés par des véhicules dits « ventouses ».
Certes, ce n'est ni très agréable, ni très populaire pour un Maire d'organiser un système de contraintes assorti de sanctions pécuniaires, mais l'intérêt général le commandait.
Ce n'est évidemment pas la recherche de je ne sais quelles recettes supplémentaires qui n guidé la municipalité mais tout simplement le constat que pour décongestionner l'hyper centre ville pour permettre l'accès aux services de toute nature qui s'y trouvent à tous les habitants de l'arrondissement, il fallait réglementer la rotation des véhicules sur les lieux les plus convoités. Et je rappelle que l'on peut se garer gratuitement à très peu de distance de ces places et que ces places gratuites sont 3 fois plus nombreuses que les payantes.
II y a encore des efforts à faire pour assurer que la rue Piétonne le soit vraiment! Avec la Chambre de commerce et les Boutiques de Château-Thierry nous nos attaquons à nouveau à ce problème.
Ce qui guide essentiellement notre action dans ce domaine tient en quelques points qui s'appellent liberté d'aller et de venir, de circuler, de stationner et sécurité pour les piétons.
Nous ne sommes pas tous des automobilistes mais nous sommes tous des piétons ! Je souhaite simplement favoriser une coexistence pacifique et paisible en la circulation automobile et les autres modes de déplacement.
Je souhaite également poursuivre la rénovation urbaine pour promouvoir un centre ville attractif, accueillant, commerçant.
Cela suppose l'effort de tous et des démarches conjointes, que nous avons entreprises:
• en réglementant l'usage et le partage des espaces publics,
• en conduisant des opérations de rénovation urbaine lourde sur l' île en favorisation l'initiative privée de rénovation du bâti, rue du Château, sur I île
• avec des politiques d'implantation de commerces (la CCRCT s'y engage)

Le centre de Château-Thierry a des fonctions d'accueil, d'attractivité, de vitrine de l'arrondissement. C'est la 4eme ville de l'Aisne et l'agglomération joue un rôle majeur pour le sud du département. II faut lui permettre de les exercer dans les meilleures conditions, c'est l'affaire de toute l'agglomération.
Notre ville se transforme en même temps que l'agglomération se constitue grâce à une politique d'équipements intercommunaux (crèche, équipements sportifs, culturels, demain peut-être scolaires) tandis qu'un maillon indispensable de la chaîne du développement et de la force du territoire se met en place avec le Pays.
Le Pays qui fédère et renforce ('arrondissement, un arrondissement qui a besoin de se faire entendre par l'Etat, la Région, le Département, qui a commencé à le faire mais pas

encore suffisamment, pas assez fortement et a l'intention de redoubler dans cette voie, en se battant, mais aussi en construisant, en proposant et grâce à la participation des citoyens.
Bonne année mes chers concitoyens mes chères concitoyennes. Et pour assortir mes voeux sincères et affectueux, faites vous entendre aussi souvent que de besoin et plus encore !

Bonne année, bonne santé.
Je vous remercie.